## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013

<u>Présents</u>: Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Adjoints- Mmes MM. Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Yves MERA, Rémy BANET, Alain BILLEREY, Conseillers.

Excusés: Mmes MM. Patrick PLAISANCE, Patricia TOURDOT, Mehdi MAZAGHRANE, René BEHRA, Monique RAPIN

## Procurations:

M. Patrick PLAISANCE à M. Gilles LAZAR
Mme Patricia TOURDOT à M. Philippe BELMONT
M. Mehdi MAZAGHRANE à M. Jean-Michel VILLAUME
M. René BEHRA à M. Yves MERA
Mme Monique RAPIN à M. Alain BILLEREY



Le Maire ouvre la séance à 17H30 en invitant l'Assemblée à commenter le cas échéant le dernier compte-rendu. A défaut d'observation, ce dernier est réputé adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, <u>le Député-Maire</u> invite les Elus à prendre note du calendrier de la prochaine séance fixée le lundi 1<sup>er</sup> juillet à 17H30, sachant qu'il avait été question de reporter cette séance au 05 juillet.

\* \* \* \* \* \*

Le premier point de l'ordre du jour concerne la désignation des délégués communautaires à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux de mars 2014. Le Député-Maire évoque le détail des options prises par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt qui s'est réunie le 27 mars et qui a opté pour la répartition des sièges dite « libre » avec 50 délégués au lieu de 63 jusqu'à présent. Il s'en suit que les communes de moins de 500 habitants n'auront plus qu'un siège, la suppléance étant toutefois intégrée. Les trois communes de 500 à 700 habitants auront chacune 2 sièges, celles de 700 à 1 000 habitants 3 sièges et Chalonvillars qui dispose d'une population supérieure à 1 000 habitants, bénéficiera de 4 représentants. La Ville d'Héricourt conserve sa représentativité avec 15 élus, Jean-Michel VILLAUME précisant que certain délégués communautaires auraient souhaité diminuer le chiffre héricourtois au profit des petites communes, ce qui en tout état de cause ne pouvait se concevoir.

<u>Le Député-Maire</u> fait remarquer qu'à l'occasion des prochaines élections des conseils municipaux, les communes de plus de 1 000 habitants seront concernées par le scrutin de liste, le seuil étant de 3 500 habitants jusqu'à présent. Deux listes présenteront d'une part les candidats au conseil municipal, et d'autre part ceux qui parmi ces candidats pourront siéger à la Communauté de Communes.

Ce nouveau schéma fera donc entrer l'Opposition au conseil communautaire.

Soumis au vote, <u>ce rapport donne lieu à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions des Elus de l'Opposition.</u>

\* \* \* \* \* \* \*

Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances, rappelle ensuite la construction des deux nouveaux courts de tennis de plein air implantés sur un terrain jouxtant les tennis couverts et distants de quelques dizaines de mètres de l'ancienne emprise. Cette dernière n'ayant plus aucune utilité pour la Ville, présente un intérêt au niveau de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt à partir du moment où les anciens courts de tennis dégradés pourraient être requalifiés en parking à destination des installations sportives. Les utilisateurs des tennis en bénéficieraient également.

Il est proposé de **céder le terrain à la CCPH à un prix de 10 000€**, ce montant étant égal au fonds de concours que la structure intercommunale était disposée à verser pour soutenir la nouvelle

construction. La superficie de terrain concernée est de 3 212 m², estimée par France Domaines à 64 240€.

Outre les frais de remise en état, la CCPH devra créer une voie d'accès carrossable à cette parcelle desservie jusqu'à présent par un simple chemin de défruitement.

<u>Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme et Président de la Communauté de Communes</u>, précise que dans l'esprit de la structure intercommunale, les 10 000€ constituent un fonds de concours et non pas un prix d'achat.

<u>Yves MERA – Conseiller Municipal d'Opposition</u>, demande le chiffrage de la voie carrossable prévue.

<u>Jean-Michel VILLAUME</u> répond par la négative, l'initiative de la construction de cette voie étant de la CCPH. <u>Le Déptuté-Maire</u> profite de son intervention pour rappeler le coût d'objectif de cette construction à savoir 207 000€, tout en soulignant que les deux tiers des adhérents au club de tennis résident à l'extérieur d'Héricourt.

<u>Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition</u>, fait remarquer que l'escalier extérieur du chemin de circulation douce est détruit et demande s'il sera rétabli.

<u>Le Maire</u> répond qu'il est bien entendu que la liaison douce située au-dessus des nouveaux terrains sera réaménagée. Il fait remarquer que des réservations électriques permettront d'envisager ultérieurement l'éclairage des terrains et rappelle l'engagement du club qui a accepté d'apporter 17 000€ au financement de l'opération.

<u>Gilles LAZAR – Adjoint à la Citoyenneté et au Sport</u>, précise que les travaux ont déjà bien avancé et qu'il est important de maintenir la liaison piétonne reliant la ZAC des Chenevières à la Rue Pierre et Marie Curie.

Le vote est acquis à l'unanimité.

\* \* \* \* \* \* \*

Dahlila MEDDOUR – Adjointe à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles, rappelle les actions jeunesse citoyennes organisées aux vacances d'avril pour l'aménagement de 3 fresques, 2 concernant les transformateurs électriques et la 3ème une installation de surpression d'eau potable. Les Elus ont d'ailleurs été invités le 19 avril à visualiser les prestations réalisées par les jeunes. La délibération vise comme à l'accoutumée, à valider le versement des bouses individuelles à chacun des 15 jeunes ayant participé à cette action. C'est donc un montant total de 2 100€ qui sera dégagé du budget.

<u>L'Adjointe à la Jeunesse</u> signale qu'un troisième transformateur électrique pourrait être concerné en juillet prochain, ERDF ayant accepté d'augmenter sa contribution.

<u>Le Député-Maire</u> fait remarquer que cette action concernera aussi le passage vers le Centre Communal d'Action Sociale ainsi que le parcours sensoriel initié par l'ADAPEI.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \* \*

<u>Dahlila MEDDOUR</u> poursuit par la révision des tarifs ayant trait aux activités proposées au Centre Socioculturel Simone Signoret et qui s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013. L'actualisation oscille entre 2 et 3%, sachant toutefois que la carte d'usager reste au même niveau que les années précédentes. Concernant les Centres de Loisirs Sans Hébergement, il n'est pas exclu de revenir sur leur mode de détermination, la Caisse d'Allocations Familiales imposant apparemment la mise en place de redevances différenciées en fonction du guotient familial.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions.

\* \* \* \* \* \* \*

En l'absence de Patrick PLAISANCE – Adjoint à la Culture, <u>Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux</u> <u>Finances</u> poursuit par les tarifs de l'Ecole Municipale de Musique et des manifestations

**culturelles** qui seront quant à elles réactualisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, là encore dans des proportions situées entre 2 et 3% en fonction des arrondis.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

\* \* \* \* \* \*

<u>Le Député-Maire</u> rappelle ensuite que **l'Amicale Laïque avait mis à disposition de la Ville en 1991, l'immeuble situé 15 rue du Docteur Pavillard** qui a abrité jusqu'à présent la salle de répétitions de l'orchestre d'harmonie. Cette salle, baptisée salle Jean Robein, ayant été transférée dans les nouveaux locaux, **le bail emphytéotique n'a plus de raison d'être. Il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser sa résiliation à effet du 1<sup>er</sup> juin.** 

<u>Jean-Michel VILLAUME</u> fait remarquer que le fait pour l'Amicale Laïque d'avoir réintégré sa propriété, l'exposera à des frais de structure qu'elle n'avait pas dans les espaces mis à disposition par la Ville rue Anatole France. Il est fort probable que la Ville doive accompagner l'Amicale Laïque à ce titre.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition.

\* \* \* \* \* \* \*

<u>Le Maire</u> poursuit par une proposition de cession d'un local professionnel situé devant l'entrée du Centre de Développement des Compétences et des Entreprises et qui a abrité par un temps l'atelier de plasturgie. Cette cession à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt s'inscrit dans le cadre de la requalification du site du Pâquis en coproduction entre la Ville et la CCPH. Une des premières étapes de cette requalification impose que le Tissage soit libéré de tous ses occupants notamment les trois possesseurs de locaux professionnels. Une solution de relogement doit donc leur être proposée et l'ancien atelier de plasturgie convient parfaitement à la délocalisation de l'entreprise Derrier. Le montage proposé est le suivant : la Ville cède à l'euro symbolique l'espace à la CCPH, cette dernière le rénove en lien avec le futur propriétaire puis procède à un échange avec M. Derrier.

<u>Jean-Michel VILLAUME</u> fait remarquer que la Communauté de Communes devra investir un minimum de 100 000€ pour remettre en état ce local de 300 m².

<u>Fernand BURKHALTER – Président de la Communauté de Communes</u> fait état de l'avancement des transactions et informe qu'à l'exception de M. BIANCHI, tous les artisans présents sur le site ont été relogés. Il précise que l'emprise en question concerne uniquement la partie gauche des friches textiles lorsqu'on aborde la rue Bardot depuis la rue Jean Jaurès, ceci à l'exception de la maison d'habitation conservée par son propriétaire actuel.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BERHA, **Yves MERA** expliquant le vote de l'Opposition : « l'Opposition n'a pas de siège à la CCPH et n'est pas au courant de ce qui s'y dit. elle ne pourra donc pas voter ce rapport ».

\* \* \* \* \* \*

Chantal GRISIER – Conseillère Municipale déléguée à la Vie Associative, donne connaissance d'une demande de subvention présentée par l'association des Pom Pom Girls dont les adhérents envisagent d'accompagner leur présidente au concours national de Super Mamie de France qui aura lieu le 02 juin à Nice, Françoise VURPILLOT ayant été sélectionnée au niveau de la Franche-Comté le 24 février. Il n'est bien entendu pas question à travers cette subvention de défrayer Mme VURPILLOT dans sa démarche purement personnelle, mais de permettre aux adhérents de faire face aux frais de déplacement et d'hébergement estimés à 2 322€.

L'Assemblée est unanime pour accorder les 500€ de subvention proposés.

\* \* \* \* \* \* \* \*

<u>Gérard SCHARPF – Premier Adjoint</u>, rappelle que les travaux de voirie bénéficient à l'échelle des cantons, d'une aide globale accordée par le Conseil Général, cette dernière étant répartie entre les communes concernées au vu des travaux envisagés. La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt pour sa part a mis en place un dispositif d'accompagnement qui consiste à abonder de 15% l'aide du Conseil Général. La Ville ayant perçu 30 079€ à ce titre, il est donc demandé à la CCPH de nous verser 4 511,85€.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

\* \* \* \* \* \* \*

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education, informe l'Assemblée de l'état d'avancement de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui prendront effet à la rentrée de septembre 2013. Elle rappelle que dorénavant la semaine scolaire comportera 24H réparties sur 9 demi-journées au lieu de 8 actuellement, le report des heures sur le mercredi matin étant privilégié par rapport au samedi qui peut néanmoins être accordé sur dérogation. La journée d'enseignement est donc réduite de 3/4H les lundis, mardis, jeudis et vendredis, soit 3H à répartir sur le mercredi matin. Le décret impose que les réflexions sur les nouveaux rythmes scolaires s'élaborent à l'échelle d'un territoire et c'est la raison pour laquelle la réflexion a été portée par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt au titre de sa compétence périscolaire. Un choix consensuel des communes a défini d'une sortie des classes à 15H45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, compensée par 3H de cours le mercredi matin de 8H30 à 11H30. Les Elus n'ont pas jugé pertinent le report de cette réforme sur 2014 à partir du moment où notre territoire était déjà bien fourni en activités périscolaires et dès lors où le soutien financier de l'Etat est beaucoup plus important la première année d'implication.

Les nouveaux horaires proposés par la CCPH ont été confirmés à l'issue d'une enquête faite auprès des parents d'élèves, enquête qui prévoyait 4 options entre le mercredi et le samedi et l'élargissement de la pause méridienne ou la sortie anticipée.

<u>Dominique VARESCHARD</u> précise qu'au niveau de la Ville, la mise en place dès septembre ne posera pas de difficultés, si ce n'est quelques ajustements au niveau des transports.

Fernand BURKHALTER tient par sa déclaration à rassurer les parents, car quand bien même le temps de transport pourrait se révéler important entre l'heure de sortie et l'acheminement des enfants vers le pôle périscolaire, des ajustements pourront être décidés au fil des ans dans un souci d'améliorer l'offre. Il propose avant toute chose, d'attendre la rentrée de septembre afin de dénombrer tout d'abord le nombre exact d'enfants qui seront concernés. Le principal souci pour la CCPH actuellement, est d'améliorer l'offre d'activités et le Président de la CCPH fait remarquer que les associations pressenties à cet effet ont joué le jeu, sachant qu'un partenariat avec la Ville pourra être renforcé sur des actions comme l'orchestre à l'école ou les chœurs d'enfants qui pourraient s'inscrire dans le temps périscolaire.

<u>Jean-Michel VILLAUME</u> déclare qu'il comprend l'inquiétude des parents, lesquels seront d'ailleurs reçus le 17 juin en ce qui concerne Héricourt. Il évoque une décision courageuse des Elus du Pays d'Héricourt qui sont loin d'être frileux mais bien au contraire ambitieux. <u>Le Député-Maire</u> rappelle la réforme initiée par le précédent Gouvernement il y a quatre ans qui avait été décriée, notamment par les médecins et les enseignants. Il y a lieu de noter aujourd'hui l'exemplarité du pays d'Héricourt dans la prise en charge de cette réforme.

<u>Gilles LAZAR</u> insiste quant à lui sur la gratuité des 3/4H afin de s'inscrire dans la lutte contre les inégalités, ceci d'autant que l'Etat a prévu un accompagnement financier.

**Fernand BURKHALTER** répond que cet aspect sera évoqué en commission, sachant que les parents d'élèves devront se manifester en retournant un dossier d'inscription pour le 30 juin. **Le Président de la CCPH** insiste à son tour sur l'initiative du Pays d'Héricourt qui peut être considérée comme marginale au niveau du département où seules deux territoires, Héricourt et Vesoul, se sont engagés.

Yves MERA fait la déclaration suivante : « nous ne voulons pas juger en l'air à partir de suppositions, mais sur pièce afin de laisser une chance à cette initiative intéressante. Les enfants qui s'ennuient à l'école ont tendance à décrocher. Les activités périscolaires pourraient être un moyen de les raccrocher en renouvelant leur intérêt pour l'école, avec des activités et modes d'apprentissage diversifiés. Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour un premier bilan. Mais les parents n'aiment pas le changement dans leurs habitudes horaires, et ceux qui ne peuvent pas s'y plier pourront inscrire leurs enfants à l'école Saint Joseph qui ne modifie pas ses horaires. ».

<u>Jean-Michel VILLAUME</u> à l'adresse de M. MERA, répond « vous avez beaucoup de respect pour l'école de la République et les enseignants! »

<u>Jean-Pierre FIGINI – Conseiller Municipal délégué à la Sécurité</u>, fait observer que l'activité associative devra être repensée pour les élèves qui ne pourront plus fréquenter les clubs le mercredi matin.

Au niveau des décisions prises par le Maire depuis la dernière séance, <u>Yves MERA</u> demande un point sur l'embauche des emplois avenir, qui semble moins rapide qu'annoncée.

<u>Jean-Michel VILLAUME</u> lui rappelle la création de 6 emplois d'avenir dont 3 au service Environnement, 1 au service Bâtiment, 1 dédié à La Cavalerie et un 6ème pour l'animation au Centre Socioculturel Simone Signoret. <u>Le Député-Maire</u> n'exclut pas de proposer à l'Assemblée à la rentrée, l'ouverture de 2 nouveaux postes dont l'un pourrait prendre place au Service des Sports, l'autre dans les services administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, <u>Le Maire</u> lève la séance à 18H30.

Le Député-Maire Jean-Michel VILLAUME